



Invitation presse :

Signature d'un partenariat innovant entre AKTO et l'APEC pour favoriser la mobilité professionnelle **des cadres** en Nouvelle-Aquitaine

Mardi 14 mars - À partir de 15H30

Centre APEC de Bordeaux

1, place Ravezies - Immeuble Plaza 1 - 3ème étage - Entrée B

Acteurs clés de l'écosystème de l'emploi et de la formation sur le territoire, AKTO et l'APEC signeront le 14 mars prochain une convention régionale en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de ce partenariat : accompagner la mobilité professionnelle **des cadres** au regard des métiers cibles identifiés sur l'ensemble des 27 branches du champ d'AKTO. La presse est invitée à participer à l'événement organisé pour l'occasion, à partir de 15h30 au sein du **centre APEC de Bordeaux**.

Cette convention est le **fruit d'un travail collaboratif** entre l'APEC, l'association pour l'emploi des cadres, qui accompagne les cadres et les jeunes diplômés dans leur évolution professionnelle, **les TPE-PME dans leurs recrutements**. AKTO, l'opérateur de compétences qui accompagne les PME et les salariés de 27 branches professionnelles sur leur stratégie de qualification, d'emploi et de formation.

Elle marque l'avènement d'un **partenariat novateur et structurant, basé sur le partage de projets réciproques avec des objectifs communs** :

- **Valoriser les métiers du champ des branches d'AKTO auprès des publics accompagnés par l'APEC ;**
- **Appuyer les entreprises des branches d'AKTO, afin de les aider à recruter et à intégrer des salariés cadres et des alternants, mais aussi à développer leurs compétences ;**
- **Accompagner les entreprises pour sécuriser les parcours des alternants sortants, via un accès facilité au dispositif APEC "objectif premier emploi".**

- **Proposer une orientation des salariés cadres des adhérents d'AKTO vers les services APEC** délivrés dans le cadre du CEP, pour préparer leurs entretiens professionnels, réfléchir à des projets de formation...;
- **Partager des données et des études relatives à l'emploi cadre.**

Dans le cadre de cette convention, **une quinzaine d'ateliers sur différentes thématiques (mener un entretien d'embauche, rédiger une offre d'emploi...) seront proposés aux entreprises du champ d'AKTO.** Ces ateliers, qui ont déjà été réalisés dans le cadre d'une convention entre l'APEC et l'ex-réseau FAF.TT depuis 2019, suscitent un **vrai engouement de la part des entreprises notamment sur les thématiques en lien avec le recrutement.**

Jean Hédou, Président d'AKTO, se réjouit de la signature de ce partenariat : « **Cette convention met en avant l'engagement des acteurs de la région en faveur de l'insertion professionnelle durable.** En alliant nos savoir-faire respectifs, nous allons améliorer l'accompagnement des cadres de la Région Nouvelle-Aquitaine » souligne-t-il.

Didier Bialoux, Président du CPR Apec : « Cette convention renforce la complémentarité d'action de l'Apec et d'AKTO en Nouvelle Aquitaine et sur les territoires »

« Nous nous félicitons de cette convention, qui va nous permettre de **renforcer la coordination des actions d'AKTO et de l'APEC en Nouvelle-Aquitaine avec qui nous partageons des enjeux et des engagements communs.** » a déclaré Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

« Un de nos enjeux majeurs : la réduction des tensions de recrutement et l'évolution professionnelle des Cadres » souligne Danielle Sancier Déléguée Régionale

Contact Presse- Accréditations :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos de l'APEC :

Dans un contexte de dynamisme du marché de l'emploi, l'Apec est en première ligne pour aider les cadres et les jeunes diplômé.e.s de l'enseignement supérieur, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. Face aux difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre.

AKTO en quelques chiffres :

L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 1000 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer.

En savoir plus : **corporate.apec.fr**

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

27 branches professionnelles, 164 000 entreprises adhérentes qui représentent 6 millions de salariés. En 2020, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 880 000 salariés et de 68 000 alternants. AKTO, c'est près de 900 salariés sur tout le territoire dont les DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 4 OPCO : Atlas, l'Opcommerce, Opco Mobilités et Opco 2I, qui représentent plus de 70 branches. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte depuis le 1er janvier 2021.